No 155

SECRET/158/Add1 *
lljanvier 1965

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

TURQUIE - RENEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII

Les délégations du Danemark et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation du Danemark

Signé au nom de la Délégation de la Turquie

Genève, 23 décembre 1964

Français seulement French only

NEGOCIATIONS DE 1964-1965 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

Les Délégations du Danemark et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation du Danemark Signé au nom de la Délégation de la Turquie

Genève, le 23 décembre 1964

Français seulement French only

Résultats des negociations et des consultations avec le Gouvernement du Danemark engagées au titre de l'article XXVII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste XXXVII.

Modifications apportées à la Liste XXXVII-Turquie

A - Concessions à retirer.

Position		Taux des droits consolidés			
du tarif	Désignation des produits	dans les listes en vigueur			
	N 12 2 X 2 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3	Ad. Val.%			

N U L

B - Concessions à modifier.

Position		· · ·	Taux des droits conso-	Taux des droits qui			
du tarif	Désignation des		lidés dans les listes	doivent être conso-			
produits		en vigueur		lidés			
			Ad. Val.%	Ad. Val.%			

N U L

C - Nouvelles concessions sur les positions qui existent dans les listes en vigueur.

Position		Taux des droits conso-	Taux des droit qui		
du tarif	Désignation des	lidés dans l'ancienne	doivent être conso-		
	produits	liste	lidés		
		Ad. Val.%	Ad. Val.%		

N U L

D - Nouvelles concessions sur les positions qui n'existent pas dans les listes en vigueur.

Position		Taux	des	droits	légaux	Taux des droits
du tarif	Désignation des	-	Ad.	Val.%		qui doivent être
	produits					consolidés
	*					Ad. Val.%

N U L

E - Concessions demeurées inchangées.

Position	7	l'aux	des	droits	conso-
du tarif	Désignation des produits		lidés		
			Ad.	Val.%	
Ex 01.02	Animaux domestiques vivants de l'espèce bovine (à l'exclusion du buffle), repro- ducteurs de race pure (Sous réserve de l'observation des règles et des conditions établies par les autorités compétentes turques).		Lit	ores	
85.26	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles, à pas de vis, par example) nyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs du No. 85.25.	·	20	o	
90.19	Appareils d'orthepédie (y compris les ceintures medico-chirurgicales); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils pour faciliter l'audition des sourds; articles et appareils, pour fractures (attelles, gouttières et similaires	es):			
x	c) Appareils pour faciliter l'audition des sourds.			5	